

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS138

présenté par

M. Catteau, Mme Auzanot, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, M. Marchio, M. Muller, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Prendre part à des activités en extérieur est la meilleure façon pour votre enfant de développer sa motricité ainsi que sa coordination et d'éviter l'apparition de problèmes de vue ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter un message de prévention en mettant en exergue l'importance cruciale pour l'enfant de prendre part à des activités en extérieur.

En effet, il apparaît évident que la découverte de l'environnement par l'enfant s'effectue en grande partie grâce à l'expérimentation de sensations nouvelles qui sont, on le sait, grandement accentuées lorsque celles-ci sont induites par des activités réalisées en extérieur donc automatiquement dans des circonstances contingentes.

En outre, il est scientifiquement établi que le temps passé sur des écrans conjugué à celui passé en intérieur accentue grandement les risques de développer des problèmes de vues, notamment en raison de l'accommodation de l'oeil qui ne se fait plus que sur de très courtes distances. A titre d'exemple, le Gouvernement de Taïwan, stupéfait par les chiffres récemment dévoilés par son Ministère de la Santé révélant que 81 % des Taïwanais âgés de moins de 15 ans étaient myopes, applique désormais des sanctions financières à l'encontre des parents dont les enfants passent trop de temps devant des écrans.

Aussi, il semble également aller de soi que tout le temps passé par l'enfant en extérieur correspond à du temps que celui-ci passe loin des écrans, donc à développer à la fois sa coordination autant que sa communication.

Par conséquent, eu égard à ces différents éléments, il apparaît hautement utile et même primordial d'incorporer ce message de prévention afin de garantir une meilleure information des parents aux risques de la surexposition aux écrans et ainsi in fine une meilleure protection de leur enfant.